

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 97-370 DU 28 JUILLET 1997

Chargeant Monsieur Gatien HOUNGBEDJI,
Ministre du Commerce, de l'Artisanat et du
Tourisme de l'intérim de Monsieur le
Ministre de l'Environnement, de l'Habitat et
de l'Urbanisme du 28 au 31 Juillet 1997.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Loi N° 90 - 032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du
du Bénin ;

VU la Proclamation le 1er Avril 1996 par la Cour Constitutionnelle des résultats
définitifs de l'élection présidentielle du 18 Mars 1996 ;

VU le Décret N° 96-128 du 09 Avril 1996 portant composition du Gouvernement ;

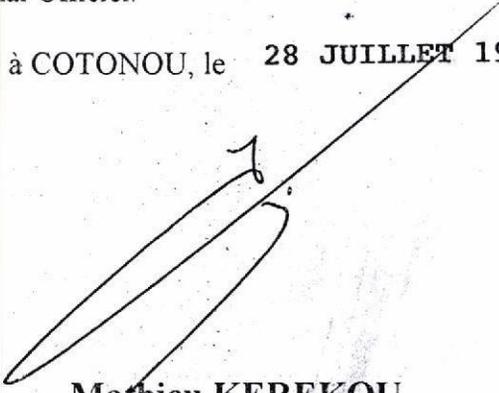
DECRETE

Article 1er : Du 28 au 31 Juillet 1997, Monsieur Gatien HOUNGBEDJI, Ministre du
Commerce, de l'Artisanat et du Tourisme est chargé de l'intérim du Ministre de
l'Environnement, de l'Habitat et de l'Urbanisme pendant l'absence de Monsieur Sahidou
DANGO - NADEY.

Article 2 : Le Présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 28 JUILLET 1997

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement.


Mathieu KEREKOU.-

Ampliations : PR 6- AN 4- CS 2 - CC 2- CES 2 - HAAC 2- PM 4- MEHU 4
MCAT 4 - SGG 4 - AUTRES MINISTERES 16 - DEPARTEMENTS 6.